

74 B 372

PM 16/05/07 - JA

PG - 28/06/07 - RO

A2BCD -

RS Société Anonyme au capital de 105 000 euros

Siège social : 12 place du marché 78600 MAISONS LAFFITTE

RT

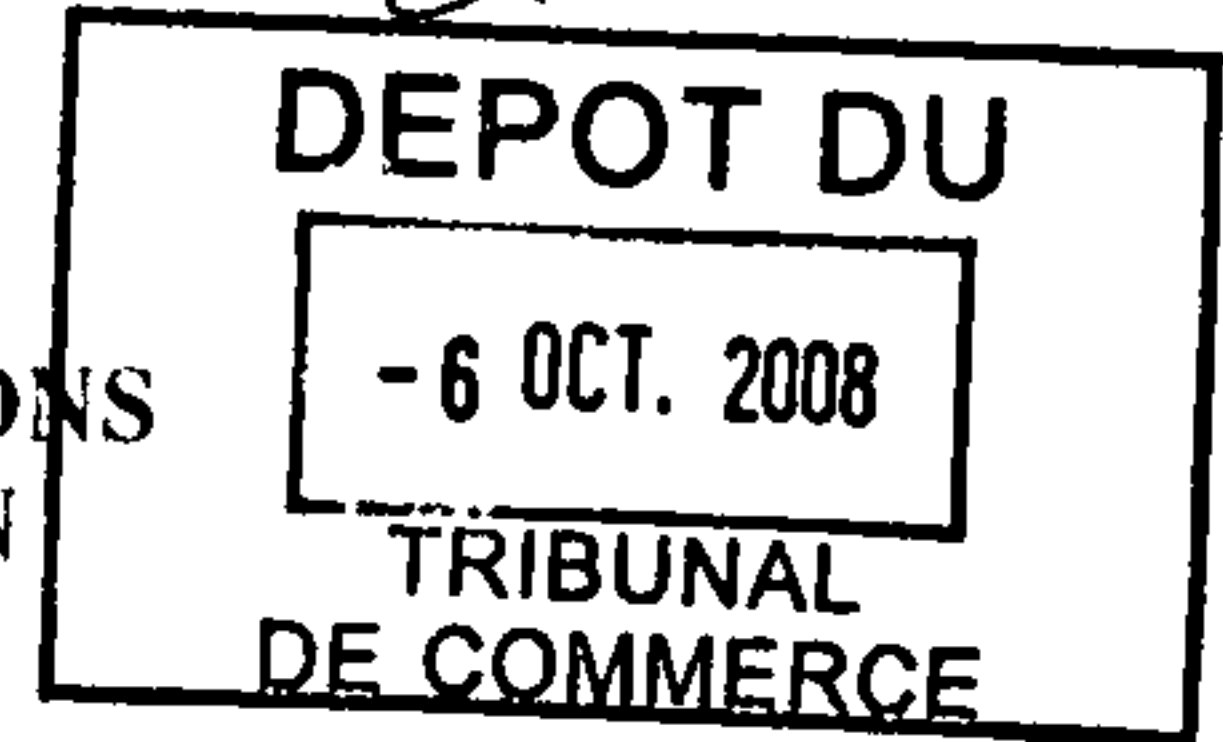
R.C. VERSAILLES 74 B 372

SIRET 304 497 183 00026

PM 28/06/07 04

NX

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 MAI 2007**



L'an deux mille sept, le 16 mai, à 14 heures, les administrateurs de la société anonyme A2BCD, au capital de 105 000 euros, se sont réunis en Conseil d'administration au siège social sur convocation du président, Monsieur Philippe DUPRE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination et pouvoirs du Président Directeur Général,
- Nomination et pouvoirs du Directeur Général,
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet des résolutions,
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Philippe DUPRE
- Madame Dominique CHARLOT
- Monsieur Benoît DUPRE

- Monsieur Gérard PICAULT, Commissaire aux Comptes

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de tous ses membres, peut valablement délibérer.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le président soumet au Conseil l'inventaire de l'actif et du passif ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2006, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Il précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le président.
Après en avoir délibéré, le conseil arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006 faisant apparaître un déficit de 173 042 euros et décide d'en faire communication définitive au Commissaire aux Comptes et aux actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion du président et après en avoir délibéré, le conseil décide de proposer aux actionnaires d'affecter la perte comptable de l'exercice s'élevant à 173 042,67 euros à concurrence de :

- 173 042,67 euros en report à nouveau

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

NOMINATION ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

A l'unanimité, Madame Dominique CHARIOT s'abstenant, le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de Président Directeur Général de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur :

Madame Dominique CHARIOT)
14 rue Faidherbe
78500 SARTROUVILLE

Madame Dominique CHARIOT déclare accepter ces fonctions. Elle déclare, en outre, qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Madame Dominique CHARIOT, Président du Conseil d'Administration, assumera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

A ce titre, elle aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'elle ne pourra donner au nom de la société sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

NOMINATION ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de Mme Dominique CHARIOT, que le Conseil d'administration vient de désigner en qualité de Président Directeur Général, le Conseil d'Administration, à l'exception de Monsieur Philippe DUPRE qui déclare s'abstenir, nomme en qualité de Directeur Général de la société :

Monsieur Philippe DUPRE)
6 rue de Bréançon
95830 CORMEILLES EN VEXIN

Monsieur Philippe DUPRE déclare accepter ces fonctions. Il déclare, en outre, qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dans l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe DUPRE bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général pour assumer, sous la responsabilité de ce dernier, la Direction Générale de la société.

A ce titre, il aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

CONSULTATION DES ASSOCIES

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de consulter les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 28 juin 2007 à 14 heures, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION – PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du Conseil après lecture.

Monsieur Philippe DUPRE

Madame Dominique CHARIOT

Monsieur Benoît DUPRE

Copie certifiée conforme


A2BCD

Société Anonyme au capital de 105 000 euros
Siège social : 12 place du marché 78600 MAISONS LAFFITTE

R.C.VERSAILLES 74 B 372
SIRET 304 497 183 00026

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2007

L'An Deux mille sept, le 28 juin, à 14 heures, les associés de la société A2BCD, société anonyme au capital de 105 000 euros divisé en 5.000 actions de 21 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'administration.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Philippe DUPRE
Porteur de 2.250 actions
- Madame Dominique CHARLOT
Porteuse de 1.000 actions
- Monsieur Vincent DUPRE
Porteur de 250 actions
- Madame Anne Sophie DALLEMAGNE
Porteuse de 250 actions
- Madame Marie Dominique DAVID
Porteuse de 250 actions
- Madame Catherine DUPRE
Porteuse de 250 actions
- Monsieur Benoît DUPRE
Porteur de 250 actions
- Monsieur Jean Philippe DUPRE
Porteur de 250 actions
- Monsieur Jérôme DUPRE
Porteur de 250 actions

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence signée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que les conditions de quorum et de majorité requises par la loi étant réunies, l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants, qui sont mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts
- le rapport de gestion
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées

- le texte de résolutions proposées au vote de l'assemblée
- la copie des lettres de convocation remises en main propre au Commissaire aux Comptes et aux actionnaires
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée a été convoquée à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Respect des formalités de convocation,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président déclare se tenir à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient obtenir des explications complémentaires.

Personne ne demandant la parole, le Président a mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne acte au Conseil d'Administration de la régularité de la convocation à la présente assemblée et de la mise à disposition des Actionnaires des documents sociaux dans les délais légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 173 042,67 euros, décide que le résultat sera réparti de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :	EUROS
1) Report à nouveau antérieur	Néant
2) Résultat de l'exercice	-173 042,67
3) Prélèvement sur les réserves	Néant

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :	
- réserve légale	0,00
(pour pourvoir celle ci jusqu'à concurrence de 10 % du capital)	
5) Distribution de dividendes	0,00
5) Report à nouveau	-173 042,67

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de six ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012 :

Madame Dominique CHARLOT
14 rue Faidherbe
78500 SARTROUVILLE

Monsieur Philippe DUPRE
6 rue de Bréançon
95830 CORMEILLES EN VEXIN

Monsieur Benoit DUPRE
46 rue Circulaire
78110 LE VESINET

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale décide le renouvellement de la société JM Audit et Conseils et de Monsieur Guy Joël DRAI en qualité de Commissaire aux Comptes, titulaire et suppléant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention, autre que celles portant

sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, n'est intervenue directement ou par personne interposée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle confère par les présentes tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 00.

Après lecture faite, le présent procès verbal est signé par les membres du bureau.

Le Président
Mme CHARLOT Dominique

Le secrétaire
Mr Philippe DUPRE

Copie certifiée conforme
PhD



A2BCD

Société Anonyme au capital de 105 000 euros
Siège social : 12 place du marché 78600 MAISONS LAFFITTE

R.C.VERSAILLES 74 B 372
SIRET 304 497 183 00026

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le 28 juin, à 16 heures, les administrateurs de la société anonyme A2BCD, au capital de 105 000 euros, se sont réunis en Conseil d'administration au siège social sur convocation du président, Monsieur Philippe DUPRE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Nomination du président du Conseil d'administration

Etaient présents :

- Monsieur Philippe DUPRE
- Madame Dominique CHARIOT
- Monsieur Benoît DUPRE

- Monsieur Gérard PICAULT, Commissaire aux Comptes absent et excusé.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de tous ses membres, peut valablement délibérer.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'unanimité, Madame Dominique CHARIOT s'abstenant, le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de Présidente du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur :

Madame Dominique CHARIOT
14 rue Faidherbe
78500 SARTROUVILLE

Madame Dominique CHARIOT déclare accepter ces fonctions. Elle déclare, en outre, qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Madame Dominique CHARIOT, Président du Conseil d'Administration, assumera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

A ce titre, elle aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'elle ne pourra donner au nom de la société sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

NOMINATION ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de Mme Dominique CHARLOT, que le Conseil d'administration vient de désigner en qualité de Président Directeur Général, le Conseil d'Administration, à l'exception de Monsieur Philippe DUPRE qui déclare s'abstenir, nomme en qualité de Directeur Général de la société :

Monsieur Philippe DUPRE
6 rue de Bréançon
95830 CORMEILLES EN VEXIN

Monsieur Philippe DUPRE déclare accepter ces fonctions. Il déclare, en outre, qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dans l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe DUPRE bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général pour assumer, sous la responsabilité de ce dernier, la Direction Générale de la société.

A ce titre, il aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du Conseil après lecture.

Monsieur Philippe DUPRE

Madame Dominique CHARLOT

Monsieur Benoît DUPRE

copie certifiée conforme
ADJ